

# DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° 24-228

**SERVICE :** Conservatoire d'agglomération

**OBJET :** Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Domaine de la Garde » (01000 Bourg-en-Bresse)

## LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'association « Domaine de la Garde » pour l'intervention de différents artistes dans le cadre du festival Musethica ;

**CONSIDÉRANT** que deux concerts se dérouleront les mardi 8 et mercredi 9 octobre 2024 dans les locaux du Conservatoire d'agglomération, sous la forme d'un concert pédagogique à l'attention des scolaires et d'une Masterclass ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

**DÉCIDE**

**DE CONCLURE** un contrat de cession avec l'association « **Domaine de la Garde** », située 27 chemin des narcisses à Bourg-en-Bresse 01000, n°siret : 821 012 200 00019, Code APE : 94.99Z, représentée par son Président en exercice, Friedrich VON KIRCHBACH.

La convention précise les points suivants :

- L'association « **Domaine de la Garde** » s'engage à fournir l'intervention, dans le cadre du festival Muséthica, de différents artistes accompagnés par Avri Levitan, altiste mondialement connu. Deux concerts se dérouleront dans les locaux du Conservatoire d'agglomération :
  - Le mardi 8 octobre : concert pédagogique à destination des scolaires,
  - Le mercredi 9 octobre : concert sous la forme de « master class ».
- Le Conservatoire d'agglomération de la Communauté d'Agglomération s'assurera de la mise à disposition du lieu des concerts ;
- L'association « **Domaine de la Garde** » s'engage à verser à la Communauté d'Agglomération, en contrepartie de ce qui précède, la somme de 500 € euros (cinq cent euros) TTC.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 octobre 2024.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Sylviane CHÊNE  
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

